

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette de devoir informer le ministre que son temps de parole est écoulé. Cependant, il peut poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Lessard: Merci, monsieur l'Orateur.

Une voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. J'ai bel et bien entendu quelqu'un de l'opposition dire non.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Turner): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Vancouver-Quadra (M. Clarke)—Les affaires urbaines—Granville Island, Vancouver—L'avenir de la propriété et le motif des dépenses; le député de New Westminster (M. Leggatt)—L'énergie—Le pipe-line de la vallée du Mackenzie—La sollicitation possible par Arctic Gas d'une garantie de l'État pour réunir des capitaux; le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche)—Les affaires extérieures—La conférence sur la coopération économique internationale—Les progrès réalisés.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—
L'ÉCHEC PRÉSUMÉ DU GOUVERNEMENT QUANT À
L'AMÉLIORATION DE LA SITUATION DE L'EMPLOI

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacDonald (Egmont):

Que, de l'avis de la Chambre, en renonçant à son engagement de développer vigoureusement l'économie des diverses régions et en n'accordant pas la priorité aux besoins régionaux dans l'établissement des politiques nationales en matière de fiscalité, de transports, d'énergie et d'échanges commerciaux, le gouvernement a provoqué une crise de stagnation économique et un taux de chômage sans précédent au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.

L'hon. Robert L. Stanfield (Halifax): Monsieur l'Orateur, je suis désolé que le ministre n'ait pas eu le temps de terminer ce qu'il avait à dire parce que j'espérais qu'il nous expliquerait comment lui et son gouvernement vont éliminer les disparités régionales en trois ans. C'est pourtant ce à quoi il semble s'être engagé en concluant ces nouveaux accords sur l'assurance-chômage. En d'autres termes, le gouvernement a reconnu qu'il

Chômage régional

fallait tenir compte des différences entre les régions, mais seulement après une période de 3 ans. Je regrette que le ministre ne nous ait pas dit cet après-midi—je suis venu ici dans l'espoir qu'il nous le dise—comment le gouvernement entend éliminer les disparités régionales au cours des trois prochaines années.

[Français]

Monsieur l'Orateur, le ministre nous a parlé aujourd'hui de beaucoup de choses. Il a mis beaucoup de choses en lumière, mais il devrait mettre beaucoup d'autres choses très importantes sur la table, je dirais même sur le tapis. Il a tenté d'expliquer le taux de chômage au Québec et dans les provinces atlantiques. Ces problèmes existaient au Québec, par exemple, avant l'élection d'un gouvernement séparatiste, d'un gouvernement indépendantiste. Ils se sont développés sous un gouvernement libéral à Ottawa et un gouvernement libéral à Québec. La politique du gouvernement canadien contre les inégalités régionales était et reste aujourd'hui un mélange d'improvisation et d'incohérence. Le chômage augmente. Il a atteint 10 p. 100. Au Québec il augmente et fait augmenter l'inquiétude particulièrement parmi la jeunesse. Et au Québec, le chômage fait augmenter aussi le scepticisme, même le cynisme, envers le fédéralisme. C'est quelque chose de vraiment tragique pour notre pays.

● (1700)

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention cet après-midi de m'adresser que des critiques au ministre et à son ministère et j'espère qu'il m'en saura gré, car je l'ai déjà entendu se faire critiquer par ses propres partisans pour avoir aggravé les disparités régionales.

Une voix: Il le mérite bien.

M. Stanfield: Peut-être est-ce le cas. Quand je considère le pays dans son ensemble, je pense que l'une des erreurs que son ministère a commise, est qu'il a essayé, ainsi que le gouvernement, d'exercer son action au niveau des localités pour y provoquer une croissance rapide plutôt que de se concentrer sur l'économie des régions. A mon sens, il n'appartient ni au ministre ni au gouvernement d'assurer la croissance rapide de chaque ville, de chaque localité ou de chaque circonscription de notre pays bien qu'il puisse assurément se trouver des cas tels que Stephenville et Sydney actuellement où la situation est tellement pressante qu'elle dépasse les moyens dont dispose la province et où le gouvernement fédéral se trouverait justifié d'intervenir.

Je vous dirai tout simplement qu'à mon avis le ministère de l'Expansion économique régionale devrait concentrer ses efforts sur le développement économique des régions. D'une certaine façon, on peut dire qu'il a essayé de trop faire et c'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles il a connu aussi peu de succès dans ses efforts pour susciter un regain de dynamisme dans les régions à croissance lente, en particulier dans les provinces atlantiques et au Québec.